



ADDENDUM AU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DES REACTEURS N°3 ET N°4 DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DU TRICASTIN

Entre les soussignés : EDF, centrale du tricastin et les consultants de l'enquête publique dénommés « grand public »

La Société : EDF est la propriété d'Electricité de France, Société Anonyme :

- au capital social de 2 084 365 041 euros
- immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 552 081 317
- TVA intracommunautaire : VAT EU FR 03552081317

et dont le siège social est situé : 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris

ci-après dénommée "la Société",

Et :

Les consultants de l'enquête publique dénommés « grand public »

Préambule

Le présent addendum a pour objet de modifier et/ou compléter le document initial signé le 30 mars, ci-après dénommé "le Contrat Initial".

Article 1 – Objet de l'addendum

Le présent addendum a pour objet de modifier les mentions suivantes du document initial :

- 1. Réacteurs n°3 et 4 – Pièce 3 : Le même titre est répété sur les §3.1.2.1 et §3.1.2.2,**
- 2. Réacteurs n°3 et 4 – Pièce 1 : Le numéro de la section conclusion dans le sommaire page n°3,**
- 3. Réacteur n°4 – Pièce 1 : Le numéro du réacteur mentionné page 8 de la pièce 1 est erroné.**

Article 2 – Dispositions modifiées

À compter de la date d'entrée en vigueur du présent addendum, les stipulations suivantes sont modifiées comme suit :

- 1. Le titre du §3.1.2.2 devrait être « Dispositions relatives aux agressions »,**
- 2. La conclusion ne devrait pas être numérotée dans le sommaire,**
- 3. Le numéro du réacteur devrait être n°4.**



Article 3 – Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions du document Initial demeurent inchangées et pleinement en vigueur.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent addendum entre en vigueur à compter du 14 avril 2026.

Article 5 – Droit applicable et juridiction compétente

Le présent addendum est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relèvera de la compétence des tribunaux compétents.

Fait à Saint Paul Trois Châteaux le 14 avril 2026

Pour la Société :

Sous-directeur Grand Carénage